



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

semences

Question écrite n° 15749

Texte de la question

M. Michel Lefait attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la vive attente de la confédération paysanne de Nord - Pas-de-Calais en ce qui concerne la libre production des semences à la ferme. Elle considère que la reproduction par un agriculteur de semences pour une utilisation sur sa propre ferme ne constitue en aucun cas une contrefaçon et sollicite en conséquence la modification de l'article L. 623-25 du code de la propriété intellectuelle relatif à la notion de contrefaçon à l'échelle commerciale. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les intentions de son ministère sur ce point.

Texte de la réponse

La loi n° 2007-1544 du 29 octobre 2007 de lutte contre la contrefaçon, transposant la directive relative au respect des droits de propriété intellectuelle, a pour objet de préciser les actions en justice intentées par les détenteurs de droits, victimes de la contrefaçon. Cette loi ne modifie pas la nature des droits de propriété intellectuelle que sont par exemple les certificats d'obtention végétale, et ne précise pas la nature des actes de contrefaçon portant atteinte à ces droits : ces droits sont définis par l'article L. 623-4 actuel du code de la propriété intellectuelle, qui n'est pas modifié par ce texte. Lors de l'examen du projet de loi en première lecture au Sénat, la notion de contrefaçon commise à l'échelle commerciale a été supprimée pour tous les droits de propriété intellectuelle. Un projet de loi relative aux obtentions végétales et modifiant le code de la propriété intellectuelle a été voté par le Sénat le 2 février 2006 et est en attente d'examen par l'Assemblée nationale. Ce projet de loi va permettre de donner un cadre juridique à la pratique des semences de ferme à l'échelle nationale, en cohérence avec le dispositif communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15749

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 889

Réponse publiée le : 1er avril 2008, page 2843